EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département
Aisne
Arrondissement
Vervins
Canton
Vervins

Séance du lundi 28 septembre 2026

Délibération : N° 2026-52

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille vingt six le 28 septembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni Salle des Mariages, en Mairie de La Capelle, sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2026

Présent(s) : **Johann WERY, Maire, Grégory RONDIER, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-France DESIMEUR, Michel BRIDE, Francis MARTINACHE, Sylvie LOCATELLI, Corinne LALLEMENT, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Matthieu GAUDION, Hélène CATILLON, Laura ACCADEBLED-HECART, Clément DEUDON, Kelly CATILLON, Paul FOIGNE, Jérémy CHIKHI**

Absent(s) : **Philippe CHIKHI ayant donné pouvoir à Jérémy CHIKHI, Lilou POULENARD**

Secrétaire de séance : Hélène CATILLON

Réfection de la rue du Capitaine Lemaire- le Mont Gourmet- Demande de subvention APV

DÉLIBÉRATION

À la suite d'une consultation de la population réalisée en 2024, il a été décidé, en 2025, de modifier le sens de circulation de la rue du Capitaine Lemaire et de mettre en place une signalétique provisoire adaptée.

Le bilan de cette nouvelle organisation de la circulation s'étant révélé positif, il est proposé de pérenniser définitivement le dispositif et de procéder aux aménagements nécessaires.

À cette fin, une consultation a été lancée. À l'issue de celle-ci, l'offre présentée par l'entreprise Eiffage a été retenue pour un montant de 156 850 € HT, soit 188 220 € TTC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260928-2026-52-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026

Afin de contribuer au financement de cette opération, une subvention pourra être sollicitée auprès du Conseil départemental, au titre du dispositif Aisne Partenariat Voirie 2027.

Plan de financement prévisionnel

Montant des travaux HT	Recettes prévisionnelles HT
156 850 €	APV 40 % : 62 740 € Ville de La Capelle : 94 110 €
TOTAL : 156 850 €	TOTAL : 156 850 €

DÉCISION

Le Conseil Municipal
Après discussion et en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE le projet tel qu'il a été présenté ;

APPROUVE le plan de financement ci-dessus exposé ;

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'APV à hauteur de 40 % du montant HT des travaux soit 62 740 € ;

SOLLICITE une dérogation de commencement anticipé des travaux :

AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférant ;

S'ENGAGE à prendre en charge la part des travaux non subventionnée ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits au budget de l'exercice concerné.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention :

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260928-2026-52-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026

En Mairie, le 28 septembre 2026

La Secrétaire de séance,
Hélène CATILLON

Le Maire,
Johann WERY

MAIRIE DE LA CAPELLE
02260 AISNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260928-2026-52-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026